



child focus

Fondation pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités

€ 116 000

Le Management a développé le Mission Statement sur base de la Charte signée le 24 mai 1997 à Genval par des parents d'enfants disparus. Le Conseil d'administration l'a approuvé.

Le Mission Statement est la base de la stratégie du fonctionnement de Child Focus. Le Mission Statement définit le rôle, les objectifs, l'attitude et le positionnement de la Fondation. Le Mission Statement n'a pas de valeur juridique en soi.

Mission Statement

La Fondation pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités, opérant sous le nom de **Child Focus**, est une **fondation de droit belge reconnue d'utilité publique**.

Child Focus agit en toute **indépendance**, uniquement dans **l'intérêt des enfants**.

Tant sur le **plan national qu'international**, Child Focus a pour mission d'une part, le support actif dans les enquêtes **de disparition, d'enlèvement ou d'exploitation sexuelle** d'enfants et d'autre part, la prévention et la lutte contre ces phénomènes

Child Focus **appuie et stimule l'enquête** ainsi que les **démarches judiciaires**, s'assure du suivi des cas qui lui sont confiés et participe à **l'encadrement des victimes**.

Child Focus collabore de manière **complémentaire** avec les **acteurs officiels et privés** concernés.

Sur base de son activité, Child Focus **acquiert une expertise** lui permettant de **stimuler et de développer des initiatives** qui ont pour but d'améliorer la situation des victimes et de faire évoluer le cadre légal, les mentalités et les comportements.

Child Focus **évalue son fonctionnement en permanence** et est attentif à tout élément susceptible d'enrichir sa réflexion.

L'équipe de Child Focus est liée par le **secret professionnel** et son travail est fondé sur **l'engagement personnel** de chacun de ses collaborateurs



child focus

Fondation pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités

€ 116 000

Child Focus

- l'attention est focalisée sur l'enfant
- réfère aux photos comme un des moyens de retrouver les enfants
- nom unilingue, à consonance internationale
- facile à retenir
- facilite la communication

fondation de droit belge

- fondée selon la législation belge
- organisme privé et indépendant
- reconnue d'utilité publique (AR du 10 juillet 1997)

d'utilité publique

- née de la volonté des citoyens
- œuvre dans l'intérêt de toute la communauté à des fins philanthropiques et pédagogiques
- subsidiée en partie par les autorités

indépendance

- vis-à-vis des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires
- vis-à-vis des pressions politiques et sociales
- vis-à-vis des intérêts commerciaux

dans l'intérêt des enfants

- tous les enfants, sans discrimination aucune (art. 2 de la Convention des droits de l'enfant)
- lors d'un conflit entre l'intérêt des parents/adultes et celui des enfants, Child Focus privilégie celui des enfants

sur le plan international

- la disparition, l'enlèvement et l'exploitation sexuelle des enfants ne connaissent pas de frontières
- Child Focus est le moteur de la création et du développement d'un réseau opérationnel d'organisations similaires à lui
- Child Focus contribue à la centralisation ainsi qu'à l'analyse des informations et connaissances concernant ces phénomènes

disparition, enlèvement

- enfants qui ont quitté le domicile ou l'institution (fugues)
- enfants enlevés par l'un des parents vers l'étranger (enlèvement parental)
- enfants enlevés par un tiers
- enfants disparus de façon non définie



child focus

Fondation pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités

☎ **116 000**

exploitation sexuelle

- traite, prostitution et pornographie enfantine
- réseaux sur l'Internet
- abus sexuel extra-familial non organisé (pédophilie individuelle)

enfants

- tous les mineurs d'âge, jusqu'à 18 ans (art. 1 de la Convention des droits de l'enfant), au moment de l'ouverture du dossier
- les majeurs disparus âgés de 18 à 25 ans s'il s'avère qu'ils n'ont pas disparu de leur plein gré.

appuie et stimule l'enquête ainsi que les démarches judiciaires

- chaque cas est confié à un Conseiller opérations
- développement d'actions pour susciter des témoignages : mise à disposition du 116 000, numéro d'urgence gratuit; production et diffusion d'affiches; collaboration avec les médias; site Internet....
- transmission d'informations et de témoignages aux instances officielles
- conseils de prévention dans des dossiers concrets
- mise à disposition d'un réseau opérationnel
- rôle de groupe de pression s'assure du suivi
- le Conseiller opérations travaille en collaboration avec les magistrats, les services de police et les services administratifs
- le Conseiller opérations encadre les parents, les proches
- le Conseiller opérations suit le dossier aussi longtemps que nécessaire

l'encadrement des victimes

- le Conseiller opérations est responsable du bon encadrement des victimes et fait, si nécessaire, appel aux services d'aide spécialisés
- le Conseiller opérations facilite l'accès aux instances judiciaires, aux services de police et aux services administratifs victimes
- enfant(s)
- parent(s)
- proche(s)

complémentaire

- Child Focus ne se substitue pas aux services compétents



child focus

Fondation pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités

€ 116 000

acteurs officiels et privés

- Child Focus est le partenaire privilégié de la Cellule Personnes Disparues, de la magistrature, des services de police, de l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie et des ministères de la Justice et des Affaires étrangères (protocole de collaboration)
- Child Focus collabore avec des organisations nationales et internationales actives dans les mêmes domaines

acquiert une expertise

- sur base de ses propres activités
- en centralisant et en analysant des informations et connaissances concernant les phénomènes de disparition, d'enlèvement et d'exploitation sexuelle d'enfants

stimuler et développer des initiatives

- sensibilisation de la population, des autorités, du législateur
- actions de prévention
- rôle de groupe de pression
- actions propres et soutien aux initiatives de tiers

évalue son fonctionnement en permanence

- attitude autocritique et évaluation permanente
- rapporte et rend des comptes au Conseil d'administration
- Child Focus est ouvert à toutes les propositions de collaboration

secret professionnel

- fixé légalement, statutairement et contractuellement
- applicable aux secrets confiés à Child Focus
- devoir de discrétion pour toute autre information

engagement personnel

- conviction et motivation
- conscience du devoir
- disponibilité